



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal**
République Française

**Séance du 21 décembre 2023
à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	25

Date de la convocation
15/12/2023

Date d'affichage
28/12/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine DEL NISTA Xavier - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procuration :

ANDRÉ Claude a donné procuration à FISCHER Lionel.
ORLANDI Pascal a donné procuration à COSTE Josiane.
RABERT Guylain a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.
ADAM Carole a donné procuration à PILLOT Marion.
PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à RANC Sylvie.

Absents excusés :

BOUIX Sandra – GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : Christine CUP est nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 8.2.6 enfance
DELIBERATION N° 2023-12-85

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et au logement.

VU la délibération du conseil municipal n°2022-12-82 du 12 décembre 2022 approuvant la convention territoriale globale (CTG) à passer avec la Caisse des Allocations Familiales de Vaucluse, la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse, la Communauté d'agglomération du Grand Avignon, les communes de Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, St Saturnin lès Avignon, Jonquerettes, Morières-lès-Avignon, Vedène et Velleron pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

CONSIDERANT que pour la Caisse d'allocation familiales du Gard, la commune de Roquemaure doit adhérer à une CTG portée par une intercommunalité,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 11 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'avenant à la convention territoriale globale portant sur l'adhésion de la commune de Roquemaure à passer avec les Caisses des Allocations Familiales du Vaucluse et du Gard, la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse, la Communauté d'agglomération du Grand Avignon, les communes de Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, St Saturnin Lès Avignon, Jonquerettes, Morières-lès-Avignon, Vedène, Velleron et Roquemaure.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention territoriale globale.

RÉSULTAT DU VOTE

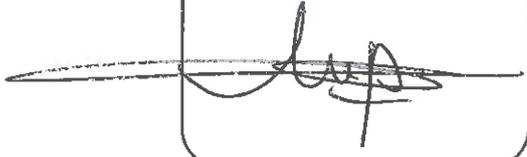
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 28/12/2023
de la publication le 28/12/2023
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance
Christine CUP



2/2